

AVIS DE NOMINATION DES MEMBRES DE LA CCID (commission communale des impôts directs)

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le Maire (ou l'adjoint délégué) et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

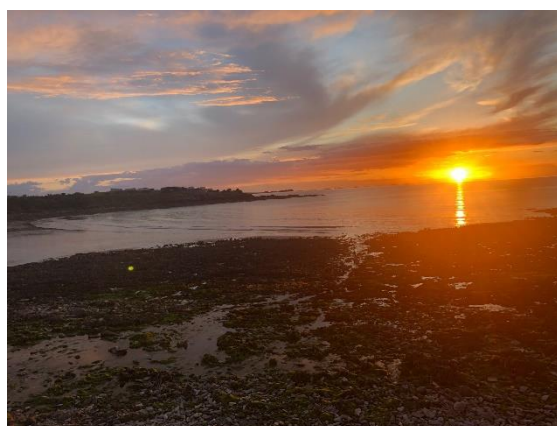
La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, soit 6 ans.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Cette commission, qui se réunit un samedi par an, tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

**Les personnes qui souhaiteraient se proposer
à la nomination au sein de la
Commission Communale des Impôts Directs,
sont donc invitées à se faire connaître en Mairie,
avant le vendredi 31 juillet 2020 à 12h00.**

(téléphone : 02.33.88.78.20 et/ou mairie.brettevilleensaire@orange.fr)



APPEL À BÉNÉVOLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT AUX LEÇONS



Pour aider les élèves, la commune de Bretteville recherche des collaborateurs bénévoles pour l'accompagnement aux leçons.

Les objectifs :

- Mettre en place dans l'école de la commune un accompagnement pour l'aide aux leçons (enfants du CP au CM2), dans un climat favorable
- Mettre l'enfant dans un climat de confiance pour lui permettre de s'organiser et de faire au mieux son travail du soir

Les missions du collaborateur bénévole :

Il apporte une écoute à l'enfant, le conseille dans l'organisation et la réalisation de son travail, il l'aide à comprendre et à exprimer ses difficultés et l'invite à en faire part à l'enseignant et à ses parents.

Pour tout renseignement complémentaire contacter Madame Isabelle LEMARCHAND, adjointe au Maire : 02.33.88.78.20 ou mairie.brettevilleensaire@orange.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2020, la Communauté d'agglomération Le Cotentin assurera la gestion complète des transports scolaires, gestion qu'elle avait jusqu'alors déléguée à la Région Normandie.

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'agglomération a décidé de maintenir la grille tarifaire existante :

Demi-pensionnaire			Interne		
1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
96.00 €	71.00 €	47.00 €	64.00 €	40.00 €	15.00 €

Le portail d'inscriptions en ligne sera ouvert du 16 juin au 31 juillet 2020
(www.lecotentin.fr rubrique transports scolaires)